

Direction de l'Organisation sportive

NOTE AUX CLUBS AMATEUR
REGIONALE I - II

Extrait des Dispositions Réglementaires

Dépôt des Dossiers D'Engagement

Les dossiers d'engagement complets doivent être déposés auprès des ligues contre accusé de réception :

Division	Dernier délai D'engagement	Dépôt	Amende
L.R.F.	07.09.2023	Entre le 20.08.2023 Et le 31.08.2023	30.000,00 DA.

- Au-delà du 07.Septembre.2023, aucun dossier ne sera accepté par la L.R.F.